

### RESERVATION :

Nous acceptons des réservations à partir d'une durée de séjour de 7 nuits. Vous êtes libre de choisir votre jour d'arrivée et de départ. Si l'emplacement de votre choix est disponible pendant la période demandée, nous vous le réservons. Nous vous en enverrons une confirmation de réservation par e-mail ou par courrier si vous n'avez pas d'adresse e-mail. Nous vous demandons de bien contrôler le jour d'arrivée et de départ.

En cas d'arrivée tardive ou départ anticipé, 50% du montant des journées non consommées sera facturé. Nous ne demandons pas de frais de réservation. Merci de nous communiquer des éventuelles modifications au plus vite. La première modification est gratuite, après nous demandons une participation pour les frais d'administration de € 25.

Par emplacement une tente supplémentaire de max. 6 m2 est admise.

Les animaux domestiques ayant un carnet de vaccination à jour sont autorisés dans le camping sur la responsabilité du propriétaire. Ils ne doivent d'aucune façon nuire au plaisir des autres campeurs.

### PAIEMENT :

Dans les quinze jours après réception de la confirmation, nous vous demandons de régler l'acompte qui est de 25% de la somme totale de votre séjour. Merci de nous envoyer votre chèque avec un courrier d'accompagnement qui mentionne bien le nom sous lequel vous avez réservé votre séjour et votre numéro client. Il est aussi possible de faire un virement sur notre compte aux Pays-Bas : Rabobank Apeldoorn, à l'attention de J.E.A.M. Dierick, IBAN: NL04RABO0137298439, BIC: RABONL2U en mentionnant le nom et le numéro client qui figurent sur votre confirmation de réservation. Nous vous enverrons une confirmation de votre paiement. Si nous ne recevons pas votre acompte dans les quinze jours, nous nous réservons le droit d'annuler votre réservation. Votre réservation ne sera définitive qu'après réception de votre acompte. Le reste du séjour est à payer au plus tard la veille de votre départ.

**Attention** : Il n'est pas possible de payer par carte bancaire dans notre camping.

### ANNULATION :

Si vous êtes obligé d'annuler votre séjour avant mars 2018, nous pourrions dans la plupart des cas vous rembourser votre acompte diminué avec les frais d'annulation de € 50. Si vous annulez votre séjour en mars 2018 ou après, nous pouvons garder votre acompte diminué des frais d'annulation de € 50 pour l'année d'après si nous arrivons à relouer votre emplacement. En cas d'annulation moins de 4 semaines avant votre arrivée, aucun montant ne pourra être remboursé. Prévoyez de souscrire à une assurance annulation couvrant le risque.